

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW Code 01

Voies réservées dans l'axe du boulevard Pie-IX

Entente pour un véritable corridor métropolitain à Montréal et à Laval

Montréal, le 17 décembre 2009 – La ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, Julie Boulet, a présenté aujourd'hui le scénario retenu pour l'implantation d'un corridor métropolitain de voies réservées aux autobus dans l'axe du boulevard Pie-IX à Montréal et à Laval. L'annonce s'est déroulée en compagnie de Gérald Tremblay, maire de Montréal, de Gilles Vaillancourt, maire de Laval, et de Joël Gauthier, président-directeur général de l'Agence métropolitaine de transport.

« Le boulevard Pie-IX constitue l'un des axes de transport collectif les plus utilisés de la région qui dessert d'importantes institutions génératrices de déplacements, tels l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, des établissements d'enseignement et le Parc olympique. Le projet visant l'implantation de voies réservées sur cette artère était fort attendu », a souligné M^{me} Boulet. « Compte tenu de l'importance de cet axe, le Ministère et ses partenaires ont convenu de développer un corridor métropolitain qui améliorera les services de transport collectif autant à Montréal qu'à Laval. »

Le scénario retenu consiste à implanter des voies réservées aux autobus dans l'axe du boulevard Pie-IX entre la rue Notre-Dame et l'autoroute 440 à Laval. Les modalités d'implantation de la voie réservée sur l'autoroute et sur le territoire de Laval seront réalisées en collaboration avec l'AMT et le Ministère pour tenir compte des besoins des usagers lavallois. Le projet comporte notamment une voie réservée par direction, une vingtaine de stations à Montréal et des stationnements incitatifs à Laval. Des aménagements et une signalisation adaptée sont prévus pour assurer la sécurité des usagers du transport en commun et de la route, des piétons et des cyclistes en particulier aux intersections où seront implantées les stations.

« Le système rapide par autobus du boulevard Pie-IX, c'était non seulement un engagement prioritaire pour notre Administration, mais aussi une des lignes de force de notre Plan de transport, c'est-à-dire des déplacements rapides, sécuritaires et confortables vers le centre-ville. Ce que nous visons, ultimement, c'est de transformer profondément les habitudes et les comportements pour faire de Montréal une ville plus verte et plus respectueuse de l'environnement », a déclaré le maire de Montréal.

« Nous applaudissons ce projet qui vient répondre aux nombreuses demandes que nous avons formulées afin d'améliorer l'offre de service dans cet axe important qui relie Laval à Montréal. L'instauration de cette voie réservée sera un véritable catalyseur pour une utilisation accrue du transport collectif en facilitant les déplacements des citoyens de ce secteur de Laval », a déclaré le maire de Laval, M. Gilles Vaillancourt.

Le corridor, emprunté par les autobus de la Société de transport de Montréal, de la Société de transport de Laval et du Conseil régional de transport de Lanaudière, pourrait atteindre 70 000 passages par jour selon les prévisions. L'aménagement de voies réservées permanentes assurera un service plus fiable, plus rapide et diminuant le nombre de correspondances.

« Il s'agissait pour nous de trouver, en concertation avec nos partenaires, une solution favorisant la fluidité de cet important axe métropolitain. Cette solution devait également permettre la complémentarité avec le futur Train de l'Est et, éventuellement, avec de nouvelles stations de métro que l'on souhaite construire sur la ligne bleue », a déclaré M. Gauthier.

« Aujourd'hui, nous posons un véritable geste en faveur du développement durable. Par l'implantation de voies réservées sur le boulevard Pie-IX, nous augmenterons et améliorerons l'offre de service en transport en commun, tout en réduisant la place accordée à l'automobile. Ainsi, ce projet confirme la volonté du gouvernement de diminuer l'impact de nos déplacements sur l'environnement et de réduire les émissions de gaz à effet de serre », a conclu M^{me} Boulet.

En adoptant la Politique québécoise du transport collectif en juin 2006, le gouvernement du Québec s'est donné comme cible d'accroître l'achalandage des transports en commun de 8 % d'ici 2012. Pour ce faire, il entend soutenir une augmentation de l'offre de 16 %.

Il est possible de consulter une fiche technique du projet qui contient un visuel et une description. Elle est disponible dans la section « Salle de presse » à partir de la page d'accueil du site Web du Ministère à l'adresse suivante : www.mtq.gouv.qc.ca.

Source : Jolyane Pronovost
Attachée de presse
Cabinet de la ministre des
Transports et ministre responsable
de la région de la Mauricie
Tél : 418 643-6980

Information : Relations avec les médias
Direction des communications
Ministère des Transports du
Québec
Tél : 514 873-5600

Source : Martin Tremblay
Attaché de presse
Cabinet du maire de Montréal
Tél : 514 872-0274

Source : Amélie Cliche
Attachée de presse
Cabinet du maire de Laval
Tél : 450 662-4140

Source : Martine Rouette
Porte-parole
Agence métropolitaine de transport
Tél : 514 287-8464, poste 4057